

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE**  
**DU 29 mars 2022**

**Présents :** Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Daniel MORSELLI - Nicole DJIANN - Brigitte QUERE - Yannick MARCHAL –Grégory THERAUBE - Corinne LARCHER - Pauline BOISSIN - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD  
Arrivée de Pauline BOISSIN à 18h42

**Absents excusés :** Thierry BERRES - Jean Luc SAUTEL - Stéphanie PREVOST - Régine MARCY

**Absent non excusé :** Eric BOISSIN

**Procurations :** Thierry BERRES à Roger HALEGOUET – Jean Luc SAUTEL à Nicole DJIANN – Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER – Régine MARCY à Albert MOZZATTI

**Secrétaire de séance :** Nicole DJIANN

**Ordre du Jour**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

**Approuvé à l'unanimité**

**1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est ensuite transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**C. Larcher :** les données ne sont pas complètes, est-ce parce que ce n'était pas obligatoire ?

**D. Pouget Tirion :** Il n'a jamais été établi auparavant et nous faisons avec les données envoyées à la commune. On ajoute ce que l'on dépense puis ces données sont fournies à l'ARS. Ces documents sont publiés sur le site de la mairie. La station d'épuration concerne celle des Vans, nous ne sommes pas tenu de faire ce rapport pour les stations à planté de roseaux.

**Approuvé à l'unanimité**

**2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau potable**

Mêmes définitions que ci-dessus

**D. Morselli :** il faudrait cocher la ligne stockage car celui-ci participe à la lutte contre les incendies

**D. Pouget Tirion :** Les réservoirs ne servent pas de réserve incendie

**D. Morselli :** si sur les réservoirs il y a une garde qui ne se vide pas complètement, seuls les pompiers sont autorisés à le faire.

- Le chemin de distribution est également à cocher.

- Il y a un règlement de service et il faudrait ajouter des annexes

**Le maire :** Jusque preuve du contraire, le règlement de service n'a jamais fait l'objet d'une délibération du Conseil mais nous allons vérifier. Dominique Pouget travaille sur un nouveau règlement qui sera bientôt proposé au Conseil municipal. Les annexes dont parle

**D. Morselli** seront jointes au prochain RPQS et au règlement du règlement de service de l'eau potable.

**C. Larcher :** le service public d'eau potable notifie que le volume prélevé est moindre que l'année précédente. Pourquoi ?

**A. Mozzatti :** le confinement dû au COVID

**Y. Marchal :** les campings ont moins fonctionné pendant cette période

**Le maire :** les canalisations de 1936 particulièrement vétustes sont réparées au fur et à mesure des fuites. Peut-être aussi les abonnés font-ils des économies ?

**C. Larcher :** donc ce n'est pas en lien avec la réparation des fuites

**D. Pouget Tirion :** si tout à fait

**C. Larcher :** dans une commune comme la nôtre est-ce beaucoup de perdre 46 000 m<sup>3</sup> ?

**D. Pouget Tirion :** le réseau est très étendu et en réfection régulière. On ne repère pas les fuites tout de suite car les canalisations sont profondes et c'est pour cela qu'il y a des compteurs de sectorisation pour les repérer. Il est prévu au budget 5 compteurs pour un montant de 40 000€ et nous sommes obligés de mettre ces compteurs pour être subventionnés.

**Le maire :** C'est toujours trop mais la commune de Lablachère s'attache chaque année à réduire les pertes d'eau. Elles s'élevaient à 64989m<sup>3</sup> en 2019 pour 45837m<sup>3</sup> en 2020 soit un taux de rendement de 77%. Nous ne sommes pas un mauvais élève puisque le taux de rendement moyen en Ardèche est de 73% ce qui bien entendu ne nous empêche de travailler encore sur ces pertes d'eau.

**Approuvé à l'unanimité**

**3 – Approbation du règlement du service de l'assainissement collectif**

Il n'existait pas jusqu'à aujourd'hui et ce document est nécessaire pour obtenir des subventions. Il a été proposé trois fois à la commission Eau avant d'être définitivement adopté.

**C. Larcher :** a-t-on des statuts de la régie publique ?

**M. Carrier :** oui mais cela date de 1936

**C. Larcher :** peut-on les voir ?

**D. Pouget Tirion :** je vais rechercher et vous pouvez venir en mairie pour consulter les archives. J'en profite pour vous inviter à une visite des sources.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 4 – Approbation du règlement de la voirie communale

Conformément à l'article R141-14 du code de la voirie routière, un arrêté de voirie doit prévoir les modalités d'exécution des travaux sur le domaine public routier. Il précise aussi les conditions administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles un tiers peut occuper ce domaine public notamment pour y faire des travaux.

Le projet de règlement été soumis à la commission consultative le 21 mars 2022

Ce document est composé de 34 pages + 12 annexes.

*Y. Marchal* : lorsque le PLUI sortira un règlement, lequel sera retenu ?

*D. Morselli* : Chacun aura son règlement, ils seront complémentaires

*Le maire* : ce type de document repose sur le Code de la voirie

*C. Larcher* : peut-on mettre ces règlements sur le site de la mairie ?

*Le maire* : oui ce sera fait

**Approuvé à l'unanimité**

#### 5 – Vote du Compte de gestion - budget mairie

Le maire présente le compte de gestion transmis par la DGFIP (direction générale des finances publiques) qui est en concordance avec le compte administratif 2021 de la mairie.

*M. Carrier* : le compte de gestion et le compte administratif doivent être identiques

*C. Larcher* : demande à avoir la page concernant le compte de gestion

*Le maire* : c'est un document rédigé et validé par la Trésorerie Générale et en parfaite conformité avec le compte administratif. Il est difficilement contestable.

**Compte de Gestion : Approuvé à l'unanimité**

#### 5-1 – Vote du compte administratif - budget mairie

Section de fonctionnement	
Dépenses 2021	1 201 747.53
Recettes 2021	1 951 993.89
Dont excédent 2020	491 948.03
Résultat de fonctionnement Excédent	750 246.36
Section d'investissement	
Dépenses 2021	1 112 442.92
Recettes 2021	250 952.64
Dont excédent 2020	95 134.61
Résultat d'investissement déficit	861 490.28
Reste à réaliser dépenses	35 469.00
Reste à réaliser recettes	59 565.00

**Dépenses de fonctionnement :**

**Compte de Gestion : Approuvé à l'unanimité**

**Dépenses de fonctionnement :**

*C. Larcher* : je ne comprends pas la différence entre le budget prévisionnel et le réalisé. Est-ce que les chiffres ont été surévalués ?

*C. Labalme* : vous avez les pourcentages d'utilisation sur le tableau. Il y a également les reports de l'année précédente

*M. Carrier* : on est très proche des prévisions donc pas de surestimation.

**Recettes de fonctionnement :**

*C. Larcher* : que comprend la ligne Impôts et Taxes ?

*M. Carrier* : énumère les différentes lignes

*JP Laporte* : les dotations sont inférieures à l'année précédente

*M. Carrier* :

Autres produits de gestion courante : loyers logements communaux et des antennes sur clocher église ;

Produits exceptionnels : vente petit terrain ; remboursement paroiss de protection Covid ; etc

Il y a un excédent de fonctionnement : 750 246€

**Dépenses d'investissements :**

*C. Larcher* : on retrouve à nouveau l'écart entre les prévisions et ce qui est réalisé

*M. Carrier* : il est difficile de prévoir exactement les montants des dépenses en travaux

*N. Djiann* : le réalisé est de 95%, donc l'écart est insignifiant

*M. Carrier* : personne n'a souligné que l'on a remboursé un emprunt de 695 000€, peu de communes peuvent le faire.

**Recettes d'investissements :**

*Y. Marchal* : avez-vous reçu les subventions pour La Calade ?

*M. Carrier* : pas encore, le montant déjà réglé pour cette opération n'est pas suffisamment conséquent pour demander le versement de la subvention

**Approuvé à l'unanimité (le maire ne peut pas participer au vote et quitte la salle)**

## **5-2 – Affectation des résultats - budget mairie**

**Approuvé à l'unanimité**

## **6 – Vote du Compte de gestion - budget eau assainissement**

Le maire présente le compte de gestion transmis par la DGFIP (direction générale des finances publiques) qui est en concordance avec le compte administratif 2021 de la mairie.

**Approuvé à l'unanimité**

### **6-1 – Vote du compte administratif - budget eau assainissement**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses 2021	604 062.54
Recettes 2021	1 494 617.27
Dont excédent 2020	806 343.20
Résultat de fonctionnement excédent	890 554.73
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses 2021	296 438.63
Recettes 2021	710 185.56
Dont excédent 2020	274 280.29
Résultat d'investissement excédent	413 747.03
Reste à réaliser dépenses	731 615.00
Reste à réaliser recettes	222 959.00

#### **Dépenses de fonctionnement :**

*C. Larcher* : on est à 42% de réalisés

*M. Carrier* : les dépenses ont été réduites

#### **Recettes de fonctionnement :**

*C. Larcher* : ligne : ventes de produits finis ?

*M. Carrier* : c'est le produit de la vente d'eau et travaux de raccordement

*C. Larcher* : je reviens sur la vente de produits finis : pourcentage de 105%. Je m'interroge sur le bien fondé sur l'augmentation du prix de l'eau de 5%

*M. Carrier* : cela n'a rien à voir, il faut des recettes pour réaliser les travaux

*C. Larcher* : les travaux sont largement financés par les subventions

*M. Carrier* : non pas du tout ; pour Bériasson le dossier date de 2015. Pour avoir la subvention de 79 500€, il a fallu justifier notre demande pour qu'elle soit maintenue

*Le maire, M. Carrier, D. Pouget Tirion* : souvenez-vous que pour l'Estrade il a fallu refaire une délibération pour maintenir la subvention.

Les subventions ne sont jamais acquises et ne financent pas tout

*C. Larcher* : donc les recettes générées sur la vente d'eau abondent l'investissement ?

*M. Carrier* : tout à fait et il faut que le compte en banque soit alimenté pour permettre l'investissement

*C. Larcher* : pour un usager, donc le prix payé sert à l'investissement

*Le maire* : si on n'augmente pas le prix de l'eau on ne fera pas les travaux nécessaires alors que les installations sont vieillissantes.

**Approuvé à l'unanimité (le maire ne peut pas participer au vote et quitte la salle)**

### **6-2 – Affectation des résultats - budget eau assainissement**

Il a été décidé de reporter la somme de 94 908.97 au compte 1068 investissement et reporter la somme de 795 645.76 au compte (002) fonctionnement

**Approuvé à l'unanimité**

## **7 – Convention mission assistance technique aux collectivités dans le domaine de la voirie**

Convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie

Renouvellement de la convention arrivée à terme. Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Elle est forfaitisée à 2,50 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Elle est renouvelée tous les 3 ans.

**Approuvé à l'unanimité**

### **8 – Suppression de 2 postes agents techniques de 25h et création de 2 postes agents techniques de 28h (personnel de l'école)**

A compter du 1/4/2022, deux agents de l'école passeront de 25h à 28h. Nous sommes en sous-effectif depuis un moment en raison d'une démission et d'agents en maladie ou en formation. Nous avons pris un CDD afin d'éviter le paiement d'heures complémentaires payées (majorées de 10%).

Le personnel a également souhaité augmenter son temps de travail.

**Approuvé à l'unanimité**

### **9 – Tableau des effectifs**

Mise à jour au 1/4/2022 en tenant compte de l'augmentation de 25 à 28h (personnel de l'école)

**Approuvé à l'unanimité**

### **10 – Motion Natura 2000**

Motion de la CDC concernant les actions Natura 2000 pour le soutien et la préservation des sites naturels

**C. Larcher** : je trouve que cette motion est un peu cynique et contradictoire de la part de la CDC alors que l'on prévoit l'installation de photovoltaïques

**Le maire** : non ce n'est pas contradictoire car le photovoltaïque rentre dans le projet TEPOS et de l'énergie renouvelable

**Y. Marchal** : je rejoins l'avis de Corinne Larcher concernant cette motion. Le projet de parc photovoltaïque est un site qui dépend du pays des Vans. Les moyens financiers Natura 2000 sont dérisoires et ne couvrent pas tous les besoins. On grignote petit à petit cette zone. C'est une décision politique et économique. Il n'y a pas le choix

**Y. Marchal** : pour le fonctionnement des champs photovoltaïques, il reste nécessaire de faire fonctionner des centrales à gaz ou au fuel.

**G. Théraube** : il vaut mieux valoriser le photovoltaïque sur les toits que d'occuper des terrains.

**Approuvé : 12**

**Abstentions : 6, Y. Marchal, G. Théraube, JP. Laporte, R. Halegouet, M. Carrier, St. Prévost**

### **11 – Tableau annuel des indemnités des élus**

Afin de respecter les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale, à la proximité de l'action publique et souhaitant plus de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux

**Le maire** : Eric Boissin apparaît sur la liste en tant qu' élu à Lablachère et vice-président de la CDC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Elections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin)**

Circulaire d'application reçue ce jour. Un condensé sera adressé aux élus

Les bureaux de vote fermeront à 19h

### **- L'Eglise St Julien**

Cet édifice présente des fissures dans sa partie gauche en entrant.

Visite lundi 28 mars 2022 d'un agent d'un bureau d'étude spécialisé. D'après le spécialiste il n'y a pas d'urgence mais il faut s'y intéresser. Il préconise dans un premier temps une étude géologique afin de déterminer la cause de ces fissures. Son diagnostic déterminera si la pose de tirants solutionnera ou non le problème.

Par contre il est urgent de mettre en place un chéneau côté sud afin d'éviter le ruissellement du pluvial au pied de l'édifice.

En attendant et même s'il n'y a pas de péril pour l'instant, la partie gauche de l'Eglise St Julien est interdite au public.

**A.Mozzatti** : pourquoi ne pas faire un travail sur les fondations ?

**Le maire** : l'étude géologique déterminera la nature des travaux à réaliser.

### **- L'Ukraine**

4 familles ont fait une offre de logements pour accueillir des ukrainiens. Les conditions d'hébergement sont très strictes et la Préfecture demande aux élus de les vérifier. Aucune aide du gouvernement aux collectivités qui hébergent des réfugiés.

Par ailleurs, les dons matériels sont nombreux et la mairie les achemine à la Communauté de Communes (CdC) le vendredi.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a réservé une somme de 5 000€ soit sous forme de don à la Croix Rouge soit pour aider les personnes accueillantes. Cette somme sera soumise au vote du CCAS lors de l'établissement des budgets courant avril 2022.

En solidarité, la mairie a pavoisé la façade de la mairie aux couleurs de l'Ukraine

### **- Garderie demande ½ tarif**

Au dernier conseil d'école, les parents ont demandé l'application d'un demi-tarif pour les temps courts.

**M. Carrier – A. Mozzatti** : Il ne faut pas que la mise en place nous coûte cher administrativement et ce sera compliqué à appliquer

**R. Halegouet** : la précédente demande était de payer à la ½ heure.

**Le maire** : cette demande n'a pas été confirmée par écrit pour l'instant ni le nombre d'enfants concernés. Maintenant je ne trouve pas équitable de payer plein tarif pour une présence d'un quart d'heure par exemple.

### **- Projet photovoltaïque**

La société Soleil du Varlet projette d'aménager un parc photovoltaïque sur un terrain privé au Serre du Varlet à Lablachère. Elle est venue présenter son projet aux conseillers municipaux le 23 mars 2022 (cinq élus présents) et une synthèse de cette intervention a été adressée à l'ensemble des membres du conseil. Ce projet s'inscrit dans la démarche Territoire à Energies Positive (TEPOS) dans laquelle est engagée la CdC. Ce projet a été présenté au conseil communautaire qui a demandé un délai pour se prononcer sur une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal nécessaire à la réalisation de ce projet. Le conseil exprimera par vœu un avis favorable ou défavorable lors du prochain conseil municipal mais il est appelé à se prononcer de façon informelle ce soir.

**Y. Marchal** : Oui car il s'agit d'un projet participatif contrairement au projet de TOTAL. Possibilité de financement participatif avec un rendement entre 4,5 et 5%.

L'énergie resterait locale car il y a un besoin.

**R. Halegouet** : pourquoi TOTAL a arrêté ?

**Y. Marchal** : risque incendie, problème administratif : avis défavorable de la DDE et PLUI ; étude des Quatre Saisons défavorable. Pour le projet TOTAL j'étais contre, mais monsieur Bres prend sérieusement l'environnement en compte et c'est important, donc un dialogue peut s'installer

**C. Larcher** : l'entreprise locale a-t-elle été interrogée ?

**Le maire** : le projet dépendra de l'avis du bureau d'étude chargé d'estimer les conséquences sur la biodiversité mais pour être rentable le parc devra produire au moins 5 mégawatts ou s'étendre sur 5ha. Cette société a déjà conçu quatre parcs photovoltaïques dans la région.

Un tel projet n'est pas dans les compétences de Beaume-Drobie Solaire

**11 avis favorables sans engagement – 2 abstentions**

### **- Outrage à notre Agent de la Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

L'ASVP a été insulté et outragé par un automobiliste en infraction. Le maire considère cette attitude inadmissible envers un agent de l'ordre public de surcroît en uniforme. Il ne tolérerait pas non plus tout outrage à un élu quel qu'il soit.

Un rapport avec avis circonstancié du maire a été envoyé au Procureur de la République avec demande de poursuites pénales.

### **- Projet terrain rugby (réunion du 11 mars 2022)**

Réunion avec le président de la CDC le 11 mars 2022 et les maires de Joyeuse, Rosières et Lablachère.

Il a été demandé à la CdC de financer l'étude de faisabilité et de se prononcer sur une prise de compétence sport sur un projet global : terrain de rugby – boulodrome - piste de pumptrack (piste de vélo)

Il semble évident que ces trois communes n'ont pas à financer seules ces projets dont le montant global atteindrait 5 M€

### **- Fusion club de football Lablachère/Les Vans**

Les clubs de football Indépendante Blachéroise et AS Les Vans en difficulté aujourd'hui ont décidé de fusionner. La ligue de football a encouragé cette union. Les nouveaux dirigeants ont demandé l'avis du maire par courrier qui a répondu favorablement tout comme l'a fait le maire des Vans. En effet, la survie des clubs étant menacée, cette fusion était la seule alternative permettant de maintenir une offre footballistique de qualité aux enfants et adultes de la région.

Le nouveau bureau de l'Indépendante Blachéroise est très jeune et sympathique et il faut leur faire confiance.

### **- Piste DFCI**

Les sapeurs-forestiers ont réparé une des parties les plus dégradées de la piste de défense contre les incendies. L'entreprise GEORGES BOIS environnement restaure actuellement quatre secteurs très endommagés.

C'est un bon résultat compte-tenu du retard pris par cette procédure (2 ans).

### **- Arrêts scolaires – réponse de la Région**

Le courrier de la Région à notre demande de maintien des arrêts scolaires à Lablachère est encourageant mais pas satisfaisante. Le maire a de nouveau interpellé la Région afin qu'elle lève quelques ambiguïtés.

## **Tour de table**

**Martine Carrier** : Nous aurons le jeudi 14/4 une réunion publique concernant la fibre dans la salle d'animation rurale.

**Roger Halegouet** : arrête la date du 13/4 pour la Commission Ecole

**Dominique Pouget Tirion** : Les travaux de la station d'épuration de Bériasson avancent très bien : la bâche sera mise d'ici 15 j puis les roseaux. La route sera refaite dès la fin des travaux en juin.

**Daniel Morselli** : - Nous avons eu la visite de M. Waldschmidt chargé du suivi du PLUI. En traitant un dossier de particulier nous sommes aperçus que la maison n'était pas répertoriée : petite erreur matérielle qui peut nous coûter cher et annuler le PLUI de Lablachère. Un recensement a permis de découvrir cinq autres cas similaires. Nécessité de procéder à une révision simplifiée du PLUI.

- Des travaux sur les voiries sont programmés sur cinq sites : Chemin de Montredon, Chemin de la Vigne, Chemin de Nadal, Chemin de Bériasson, Chemin Achille Charrière
  - Aménagement du Castelet : il faut changer le transformateur car il n'est pas assez puissant.
- Problème de pluvial : réunion avec les riverains : les intervenants se sont aperçus qu'il y avait beaucoup d'eau dans le Castelet et des risques d'inondation. ADIS, à ses frais, va revoir les drains et buser un chemin d'exploitation afin de mieux canaliser les eaux pluviales
- Le département a corrigé le projet de sécurisation du quartier Notre Dame. Nous nous orientons sur deux plateaux traversants
  - La sécurisation Ecole Privée du Péage demande une étude plus approfondie

**Lysiane Frémon** : précise que l'Indépendante Lablachéroise continuera d'occuper le stade de la Raze et organisera les entrainements et les matches en alternance avec Les Vans.

**Nicole Djann** : la newsletter de février a été envoyée après réglage de quelques problèmes qui bloquaient la diffusion. Nous avons également utilisé le site pour envoyer une Alerte Info.  
Le Bulletin Municipal est finalisé et sera distribué semaine 14.

**Yannick Marchal** : - En ce qui concerne la Calade : le mur sera remonté, le gros des travaux est prévu en septembre pour libérer les employés communaux durant l'été. Une journée citoyenne est prévue pour curer la calade le 9/4 ou le 30/4. Il faut 6 personnes. Peut-être pouvons-nous voir avec la réserve citoyenne ?

**C. Larcher** : Le 9/4 c'est la fête du Printemps de l'UACL. Les dates paraissent mal choisies. Quant à la réserve citoyenne, le dossier est enterré.

**Le maire** : je propose de faire appel à volontaires via les réseaux sociaux et le site internet de la commune dès que la date sera arrêtée.

- Pour la Grange aux Pères, il faudrait débroussailler pour permettre la mise en place de la barrière.

- Problème d'éclairage public sur la montée de l'église : une nouvelle propriétaire allume et éteint le lampadaire créant ainsi des incidents de voisinage.

**Le maire** : je vais demander au SDE07 d'enlever cet interrupteur.

- Demander au SICTOBA de mettre 2 contenants bleu à carton aux endroits stratégiques.

- Problème avec les réunions des commissions NATURA 2000 et autres : les réunions sont programmées l'après-midi ne permettant pas à celles et ceux qui travaillent d'y participer.

- Sortie prévue par le PNR d'une journée dans l'Isère pour aller voir des photovoltaïques. Les élus volontaires doivent se faire connaître

**Brigitte Quéré** : Sur la dernière synthèse, j'ai vu que M. Waldschmidt était venu en mairie pour le PLUI et a parlé de l'installation éventuelle d'une école Montessori, hors contrat, dans des constructions légères.

**Le maire** : en effet, il a été sollicité à cet effet et il a pensé que le terrain à la Raze appartenant à la CdC (projet de déchetterie abandonné) pourrait correspondre à leur demande. Le maire lui a signifié qu'il s'opposait formellement à l'implantation de deux yourtes ou de bâtiments type STECAL à cet endroit.

Monsieur Waldschmidt a pris acte de cet avis et a précisé que la recherche s'étendait également sur les autres communes. Le maire a précisé également que la Raze était susceptible de recevoir des équipements sportifs à cet endroit (terrain de rugby)

**Grégory Théraube** : aucune observation

**Eric Boissin** : absent

**Corinne Larcher** : aucune observation

**Le maire** : Thierry Berrès m'a chargé de vous interpellier au sujet de la commission Mutualisation de la CdC pour laquelle vous aviez fait acte de volontariat sans avoir obtenu de réponse. Il est intervenu spécialement à votre demande afin d'obtenir des explications qu'il vous a communiquées. Néanmoins, vous n'avez pas donné suite à cette intervention.

**C. Larcher** : Non j'ai remercié M. Berrès et j'ai pris contact avec M. Bastide mais ce dernier est fatigué en ce moment.

**Pauline Boissin** : aucune observation

**Albert Mozzatti** : aucune observation

**Danièle Reynaud** : aucune observation

La séance est levée à 23 h

Le Maire

Jean-Pierre LAPOTRE

La secrétaire de séance

Nicole DJIANN